



Erreurmed



Avec le soutien financier de

Santé Canada*

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin

Volume 17 • Numéro 7 • Partie 1 • Le 30 juillet 2026

Les erreurs médicamenteuses – 1^{re} partie : Ce que vous pouvez faire

La sécurité des patients est la principale priorité pour tous ceux qui travaillent en soins de santé; malgré tout, des erreurs médicamenteuses peuvent survenir. De nombreuses erreurs ne causent aucun préjudice, mais certaines peuvent s'avérer graves. Parmi les différents types d'erreurs médicamenteuses, on retrouve l'administration du mauvais médicament, l'administration d'une mauvaise dose du médicament nécessaire, son administration par la mauvaise voie ou le manque de clarté des instructions.

L'ISMP Canada gère une base de données des déclarations d'erreurs médicamenteuses provenant des pharmacies communautaires à travers le Canada. Selon cette base de données, **20 % des erreurs médicamenteuses signalées en 2025 ont été découvertes par le patient ou un proche aidant.**

Si vous découvrez une erreur médicamenteuse :

- 1. Obtenez de l'aide médicale si nécessaire.** Si vous ou un membre de votre famille ne se sent pas bien, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou les services d'urgence. Si vous avez pris le mauvais médicament ou une dose inadéquate, demandez conseil en appelant le **centre antipoison** de votre région.
- 2. Communiquez avec votre pharmacie.** Ils doivent être mis au courant de l'erreur. Le pharmacien peut vous dire quels sont les effets secondaires que vous devez surveiller. Si cette erreur provient de la pharmacie, ils s'assureront aussi qu'elle soit corrigée.
- 3. Conservez l'emballage du médicament et notez ce qui suit :**
 - La date et l'heure où l'erreur est survenue et qui l'a découverte
 - Le nombre de doses qui ont été prises, le cas échéant
 - Tout problème de santé ou symptôme qui est apparu, si le médicament a été pris
- 4. Partagez votre expérience.**
 - Discutez de ce qui est arrivé avec le pharmacien concerné.
 - Si vous estimez que des mesures supplémentaires s'imposent, communiquez avec **organisme de réglementation provincial** approprié.
 - Signalez l'incident de façon anonyme sur le site **erreurmed.ca** pour en informer les autres consommateurs et prévenir les erreurs médicamenteuses dans l'ensemble du pays.

Les erreurs médicamenteuses

Ce que **vous** pouvez faire

1. Obtenez de l'aide médicale si nécessaire
2. Communiquez avec votre pharmacie
3. Notez ce qui s'est passé
4. Signalez l'erreur à erreurmed.ca

Pour en savoir plus sur ce qui se passe lorsqu'une erreur médicamenteuse survient, lisez ce **bulletin d'information**.

Ce que fera l'équipe de votre pharmacie

1. S'assurer que vous allez bien
2. Reconnaître l'erreur et s'excuser
3. Chercher à comprendre comment cette erreur s'est produite et faire un suivi avec vous
4. Signaler l'erreur pour que les autres professionnels de la santé puissent en tirer des leçons

Erreurmed



ISMP
CANADA

Télécharger la ressource, [Les erreurs médicamenteuses - Ce que vous pouvez faire](#)

Les bulletins d'information Erreurmed sont examinés par des consommateurs qui s'engagent à améliorer la sécurité des médicaments. Les enseignements tirés des déclarations des consommateurs sont partagés avec les professionnels de la santé grâce aux publications de l'ISMP Canada. Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel. * Le soutien financier a été fourni par Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles de Santé Canada. Erreurmed est un élément du **système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM)**.

Signaler une erreur : erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada. Tous droits réservés.